



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-69

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux de « Création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert – lot 3 Second Œuvre - Serrurerie » est conclu le 9 août 2022 avec la société MZ SERRURERIE à 57280 SEMECOURT, pour un montant total de 49 118,30 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 9 août 2022

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité
et la Coopération transfrontalière

Certifiée exécutoire le : 12/08/2022 Le Vice-Président

Publiée le : 12/08/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 12/08/2022

Decisions | Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024